

SAUVONS LA ROCHEFOUCAULD

Association loi de 1901

Siège social : 14 avenue du Général Leclerc 75014 Paris

Mail : SauvonsLaRochefoucauld@gmail.com

<https://www.facebook.com/SauvonsLaRochefoucauld>

Réponses des candidats aux élections municipales de Paris sur l'avenir du site La Rochefoucauld.

Florentin Letissier, tête de liste EELV Paris 14ème Candidat Paris : David Belliard

Bonjour

Je vous prie de trouver ci-dessous notre réponse à votre questionnaire. Vous en souhaitant bonne réception.

Je suis à votre disposition pour poursuivre l'échange de vive-voix.

Bien cordialement

Florentin Letissier

Candidat des écologistes à la Mairie du 14e arrondissement

Position des écologistes concernant l'avenir du site La Rochefoucauld

Dans un premier temps, en tant qu'élus municipaux, nous souhaitons avoir les éléments les plus précis possibles relatifs à l'estimation du prix global de ce site (foncier + bâti). Pour nous, écologistes, l'objectif de la Ville de Paris doit être en effet d'acheter ce site, afin d'avoir la maîtrise publique du foncier. La négociation que nous aurons avec l'AP-HP sera donc évidemment très sérieuse, afin de minimiser le prix d'achat de ce site, car l'argent de la Ville, c'est l'argent du contribuable. Un des arguments que nous utiliserons dans la négociation avec l'AP-HP, c'est de leur proposer de loger certains de leurs personnels dans le futur site, notamment en leur réservant une part du programme de logement social, et pourquoi pas proposer de maintenir certaines activités hospitalières, para-hospitalières ou médicales sur site, en échange d'une baisse du prix de vente. Cette propriété publique du foncier permet d'atteindre deux objectifs :

- La Ville de Paris aura la main sur l'aménagement futur de ce site, en utilisant si besoin un outil du type Zone d'Aménagement Concertée (ZAC), comme c'est le cas sur le site de l'ancien hôpital St-Vincent-de-Paul.
- Le foncier public permet de lutter contre la hausse exponentielle des prix des terrains et des bâtiments à Paris. En effet, aucune partie du terrain, ou aucun bâtiment ne sera revendu par la ville à des acteurs privés. Ce qui fait que les hausses de prix observées à la revente seront inexistantes. Mis à part les programmes qui relèvent directement de la Ville de Paris (équipements publics et espace public), nous privilégierons des dispositifs du type baux

emphytéotiques, où le foncier reste public, et le bâti est d'une certaine manière « loué » sur une période longue, avec des clauses anti-spéculatives en cas de changement de bénéficiaire.

Il n'y aura pas de hausse de la surface de plancher totale sur ce site. Priorité sera donnée à la rénovation-réhabilitation des bâtiments existants, dans le respect de leur identité architecturale, et à la conservation de la surface des espaces verts. Notre ville est en effet déjà trop dense en habitant.e.s au km² et possède trop peu d'espaces verts.

Les espaces verts existants seront enrichis, avec la plantation d'arbres, la diversification de la végétation, l'installation de nichoirs pour les oiseaux et d'hôtels à insectes notamment pour favoriser la biodiversité. Nous proposons la création d'un jardin partagé qui sera géré par une association d'habitant.e.s du quartier. L'intégralité des espaces verts seront accessibles au public, et un gardien y sera affecté pour veiller au respect du lieu par les visitrices et visiteurs.

Un cheminement piéton sera créé entre l'avenue du Général Leclerc et l'avenue René Coty.

Concernant la méthode de définition du futur projet de quartier, nous mettrons en place un comité d'organisation de la concertation, composé notamment de représentant.e.s de la Ville de Paris et de représentant.e.s des associations et des habitant.e.s.

L'objectif de ce comité sera d'organiser les ateliers publics d'urbanisme qui définiront la programmation du quartier. Il disposera de toutes les informations juridiques et financières nécessaires à l'exercice de sa mission.

La Ville de Paris, en tant que propriétaire du site, proposera dans le cadre de la concertation un ordre de grandeur, à débattre, concernant la programmation des bâtiments :

- 1/3 de logements (dont 50% de logements sociaux)
- 1/3 d'équipements publics (avec une priorité donnée à la thématique de la santé et la solidarité, dans la continuité de l'histoire de ce site).
- 1/3 de locaux réservés à des acteurs privés de type économie sociale et solidaire (coopératives, associations ou fondations)

La concertation a vocation à débiter dès l'acquisition par la Ville de Paris de ce site. Y compris pendant la période d'occupation temporaire du lieu par le commissariat. L'objectif est en effet de pouvoir terminer l'aménagement du site durant la prochaine mandature municipale.